Les boulangers du Nord menacent de "fermer boutique"

Leur syndicat dénonce les menées de la meunerie

Le Syndicat départemental de la Boulangerie du Nord nous adresse une lettre où il dénonce notamment les menées de la Meunerie qui ne respecte pas, de nouveau, les tarifs préfectoraux.

Voici cette lettre, intégralement reproduite :

« La crise actuelle des prix des farines place la Boulangerie dans une situation intenable, chaque journé. qui s'écoule apporte une hausse du prix de la farine, et nous voyons s'approcher sûrement le jour où il nous sera matériellement impossible de tenir.

Déjà nous apercevons les premiers symptômes les moins bien partagés ne trouvent plus l'argent de la voiture de farine, la meunerie, devant l'importance des besoins capitaux, restreint ou même refuse le crédit.

L'arrêté préfectoral a fixé le prix de la farine à 145 fr. ; or, elle se vend 175 francs et plus c'est-à-dire 30 fr. plus cher que la taxe.

Quoique cette taxe soit grandement dépassée, comme on le voit, par les Meuniers, aucune sanction n'est prise contre eux ; par contre le Boulanger qui augmenterait le prix de son pain d'un sou se verrait mener devant les tribunaux.

Un autre point est à envisager, c'est la question du salaire des ouvriers, la dernière augmentation qui leur fut donnée était établie sur une prime de cuisson de 43 fr. ? Cette prime étant à l'heure actuelle de 12 fr. est-il possible de leur laisser ce supplément de salaire ?

La situation présente est donc impossible et doit trouver une solution rapide.

Une réunion des Syndicats des départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise aura lieu dimanche à ARRAS, elle sera suivie de celle de la Boulangerie Française à Paris le mardi 22 juin où seront représentés tous les Syndicats de France et une délégation sera reçue par M. le Ministre du Commerce le lendemain.

Qu'apporteront ces pourparlers ? Empêcheront-ils la Boulangerie du Nord de cesser son travail comme dans certaines villes du Centre ?

Elle sera dans l'obligation de le faire s'il ne lui est plus possible de vendre son pain à un prix en rapport avec celui de la farine. » — Le Président du Syndicat : DELEBARRE.

LE PAIN A 2 FR. 40 A BORDEAUX ET A 2 FR. 30 A PARIS

Le prix limite du kilo de pain de consommation courante vient d'être porté à Bordeaux, de 2 fr. 25 à 2 fr. 40.

La Commission départementale des farines de la Seine s'est réunie hier matin à l'Hôtel de Ville. Elle a porté la cote officieuse des farines de 257 à 270 francs le quintal et a décidé de porter le prix du pain de 2 fr. 15 à 2 fr. 30 le kilog à dater du 23 juin.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

UN PHARMACIEN DE CALAIS EST CONDAMNÉ POUR TRAFIC DE STUPÉFIANTS A BORDEAUX

Nos lecteurs se souviennent d'une affaire de stupéfiants dans laquelle était compromis M. Picot, pharmacien, à Calais.

Rappelons brièvement les faits :

Deux artistes dramatiques, les époux Darlys, venu à Calais pour une représentation, se présentèrent à la Pharmacie Picot et déclarèrent qu'étant morphinomanes, ils désiraient avoir quelques ampoules de cette drogue prohibée.

Le pharmacien qui avait réussi à se procurer une certaine quantité de morphine, lors de la liquidation d'un stock anglais, leur remit quelques ampoules.

Les artistes quittèrent Calais pour Bordeaux et de là écrivirent au pharmacien, qui leur fit

LE CRIME DES « ANNELLES »

Nos lecteurs se souviennent de l'odieux acte de banditisme commis dans la nuit du 10 au 11 avril 1924, à la ferme des « Annelles » près de Saulty-l'Arbret, et au cours duquel le fermier M. Lombart trouva la mort, sa femme et ses trois enfants furent grièvement blessés.

Les bandits au nombre de quatre furent identifiés par la police ; c'étaient les sujets polonais : Paprocki, Husar, Kamycsek et Szymanoski. Ils furent arrêtés à l'exception du dernier qui avait réussi à fuir à l'étranger. La Cour d'Assises du Pas-de-Calais, le 18 décembre, condamna Kamycsek aux travaux forcés à perpétuité, Husar et Paprocki à la peine de mort. Ce dernier seul fut exécuté à Saint-Pol, Husar ayant été gracié.

Nous apprenons que Szymanoski vient de se faire arrêter en Allemagne. Son extradition serait demandée. Si elle était accordée, le bandit qui a été condamné à mort par contumace, passerait en Cour d'Assises, lors d'une cession ultérieure.

50 TONNES DE FRUITS PERDUES A BOULOGNE

A la suite de nouvelles prescriptions du ministère de l'Agriculture britannique, concernant l'importation des fruits de France, **un vapeur anglais chargé de cerises vient d'être refoulé de Folkestone à Boulogne. Cinquante tonnes de fruits seront ainsi perdues.**

LES « LADS » DE MAISONS LAFFITTE SE SONT MIS EN GRÈVE

Au cours d'une réunion, les Lads de Maisons-Laffitte au nombre d'environ 400 ont décidé de se mettre en grève. Ils demandent que leur journée de travail soit portée de 26 francs à 30 francs.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux pour assurer le service d'ordre.

LES SALAIRES DES MINEURS BELGES SONT AUGMENTÉS

Les mineurs belges ont obtenu une augmentation de 5 % sur leurs salaires à partir du 20 juin prochain. Il semble que la baisse du franc, coïncidant avec une reprise des affaires, ait rendu les patrons beaucoup plus conciliants et que l'application de la convention passée entre eux et leurs ouvriers en ait été grandement facilitée.

La Crise Ministérielle

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le parti radical-socialiste définit son attitude

Pendant que M. Briand s'entretenait avec M. Poincaré, une importante réunion des parlementaires et des membres du Comité exécutif du Parti Radical-Socialiste avait lieu. M. Herriot y assistait. A l'issue de cette réunion qui a duré de 10 h. à midi 15, le communiqué officiel suivant a été remis :

« M. Herriot a informé ses collègues du parti et du groupe radical et radical-socialiste de la Chambre de l'offre qui lui avait été faite par M. Briand, de collaborer au ministère de concentration qu'il tente de constituer. Le groupe a estimé que, dans les conditions où se présente actuellement le projet de M. Briand, il était préférable, dans l'intérêt du pays et du parti républicain, que son président, président de la Chambre des Députés, déclinât cette proposition.

Le groupe a examiné la situation politique au point de vue général et s'est rallié à l'ordre du jour précédemment adopté à l'unanimité par la gauche démocratique du Sénat, et ainsi conçu :

« Le groupe affirme sa confiance en une politique d'union républicaine de gauche, en vue de réaliser l'assainissement financier par des mesures inspirées d'un esprit sincèrement et résolument démocratique. »

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité moins une voix ; celle de M. Franklin-Bouillon.

M. Herriot refuse l'offre de M. Briand...

M. HERRIOT s'est ensuite rendu au Quai d'Orsay où il a communiqué à M. BRIAND la décision prise par le groupe radical-socialiste. *Il a ajouté que, conformément à cette décision, il ne croyait pas pouvoir accepter l'offre qui lui avait été faite d'entrer dans le nouveau Cabinet.*

...qui renonce à former le Cabinet

Quelques instants après cette entrevue, M. BRIAND a quitté son cabinet pour regagner ses appartements.

A 14 h. 15, il s'est rendu à l'Elysée où il a eu avec le Président de la République une *conversation qui a duré trois quarts d'heure.*

Il a fait connaître à M. Doumergue que le concours de M. HERRIOT lui faisant défaut, il ne pouvait assumer la mission de former le Cabinet.

Déclarations du Président du Conseil démissionnaire

En quittant l'Elysée, M. BRIAND a déclaré : *« J'ai rendu compte de mes conversations à M. DOUMERGUE.* J'ai d'abord vu M. Raymond Poincaré qui a déclaré qu'il se tenait à ma disposition pour entrer dans une combinaison de large concentration. Nous avons même examiné la question de programme. Hier, j'avais vu M. Herriot qui m'avait dit que son groupe se réunirait vendredi matin et qu'il souhaitait fort convaincre ses amis de la nécessité de se rallier à une formule de concentration républicaine. Le Président de la Chambre est revenu à midi, au Quai d'Orsay, pour me faire connaître que son groupe avait voté la résolution que l'on connaît.

Dans ces conditions, comme ma combinaison devait avoir la signification d'une trêve politique, mais comme le groupe de la Chambre, le plus important numériquement a considéré que son chef ne pouvait adhérer à la formule que j'avais préconisée, il est évident que ce groupe doit prendre le pouvoir. Quant à moi, je vais réaliser mon vœu le plus cher et recouvrer ma liberté ».

M. Herriot accepte de constituer un Ministère

Le Président de la République a ensuite fait mander M. HERRIOT. Ce dernier est arrivé à l'Elysée à 15 heures 45.

Il en est sorti à 17 heures et a déclaré qu'il acceptait en principe de constituer le nouveau Cabinet.

Premières consultations

M. HERRIOT a reçu à la fin de l'après-midi, en l'hôtel de la présidence de la Chambre, MM. RENOULT, SARRAUT, MALVY et CHAUTEMPS.

Après de courts entretiens avec MM. Poincaré, Briand et Painlevé, M. Herriot a reçu successivement MM. DE MONZIE, PIERRE ROBERT, NOGARO.

Le groupe républicain socialiste adversaire d'un cabinet de concentration

Le groupe Républicain Socialiste et Socialiste Français a tenu hier après-midi une réunion à laquelle n'assistaient ni M. Briand, qui appartient à cette fraction de l'assemblée, ni aucun des ministres du Cabinet démissionnaire.

Après une assez longue délibération, l'accord a pu néanmoins se réaliser sur la formule suivante :

« Le groupe républicain-socialiste et socialiste français, décide de ne donner son appui qu'à un ministère pratiquant la politique ayant obtenu la majorité des suffrages aux élections du 11 mai 1924 ».

Après l'attentat fasciste

La grande manifestation populaire qui se déroulera ce soir à Lomme

Le dernier appel du Parti Socialiste
Les détails complets de l'organisation

La Justice a continué hier son enquête relative à l'attentat fasciste de Lomme.

Le juge d'instruction, M. Richard, a recueilli les témoignages de plusieurs gendarmes qui se trouvaient à proximité du lieu de l'agression. Il a également interrogé M. Brackers d'Hugo, avocat, militant royaliste, qui se trouvait parmi les troupes fascistes avant l'attentat.

L'instruction ne semble pas avoir fait un grand pas. Il faut encore attendre pour en connaître les résultats.

En les attendant, la grande manifestation populaire de protestation organisée par le Parti Socialiste et la Bourse du Travail de Lille se déroulera ce soir samedi, à Lomme.

Voici les derniers appels aux travailleurs du Parti Socialiste et les détails complets de l'organisation de la Manifestation qui nous sont communiqués :

Où les provocateurs ?

INDISPENSABLE MISE AU POINT DU PARTI SOCIALISTE

« La Croix », du moins si on l'en croit, recherche les provocateurs. Où les trouve-t-elle ? Dans les rangs des victimes !

En réponse à ces contre-vérités, la section socialiste de Lomme se fait un devoir de rappeler ce qu'écrivait, dès lundi, « la Croix » elle-même :

« Quatre cents catholiques manifestent. Soixante socialistes les suivent. Rue de l'Eglise, une barrage est établi. A ce moment, un remous se produit chez les socialistes. En effet, un fort groupe d'« Action Française » débouche derrière eux ».

« La Croix » demande où sont les provocateurs ?

C'est chez ses amis qu'on les trouve !

En passant devant le domicile du citoyen Dereuse, les quatre cents cléricaux ont, par leurs chants, attiré derrière eux, les soixante socialistes pour les faire assaillir, par derrière, rue de l'Eglise, par trois cents camelots amenés en camions.

Provocation ? Oui. Puisque les cléricaux vinrent chanter devant chez Dereuse, ce qui devait inévitablement attirer dans la rue des socialistes.

Préméditation ? Oui. Puisque les assaillants, amenés en autos, étaient porteurs de gourdins, de matraques, voire de brownings.

Guet-apens ? Oui. Puisque soixante socialistes furent pris, écrasés, assommés, entre deux groupes forts, l'un de quatre cents cléricaux, l'autre de trois cents royalistes.

Contre les fous préméditant ces agressions sauvages ; contre les bandits prêtant leurs camions, armant et entretenant leurs bandes, rêvant d'actions plus vastes et de bagarres plus sanglantes ;

Contre la Réaction capitaliste et cléricale, subsidiant les œuvres d'oppression, suscitant les troubles, provoquant les désordres, apeurant les populations pour les jeter sous le joug d'un Mussolini ;

Socialistes, syndiqués, ce soir, à Lomme, rendez-vous tous !

La Manifestation

LE TRANSPORT AURA LIEU EN CAMIONS AUTOS

La C. A. de la Section Lilloise rappelle aux membres du Parti que le transport aura lieu en autos-camions.

Les membres des Comités Gustave Delory, Julien Rassel, Karl Marx, se grouperont, **Brasserie l'Avenir, rue Pierre Legrand. L'embarquement commencera à dix-huit heures. Départ à dix-huit heures trente.**

Les membres des Comités Anatole France, de la Banlieue d'Esquermes, Gustave Joncquet, Henri Ghesquière, Jean Jaurès, Liebknecht, de Moulins-Lille, Paul Lafargue, du Sud, s'assembleront, **place Jacquart, au bout de la rue de la Vignette, entre la rue Jeanne Maillotte et la rue Ovigneur. L'embarquement commencera à dix-huit trente. Le départ s'effectuera à dix-neuf heures précises, sitôt l'arrivée des camions des Cantons Est et Nord-Est.**

Les membres des Comités Jules Guesde et Marcel Sembat rejoindront à pied le lieu de rassemblement.

La C. A. rappelle aux membres du Parti : 1. Que les heures ci-dessus indiquées doivent être considérées comme rigoureusement précises ; 2. Que le contrôle exigera, à l'embarquement, la carte du Parti, de la C. G. T. ou des groupes de libre-pensée socialiste ; 3. Que l'accès aux camions sera interdit aux jeunes gens de moins de dix-huit ans.

A l'issue de la manifestation, Marais de Lomme, il sera procédé immédiatement à l'embarquement pour le retour. Les camions conduiront les manifestants jusqu'à la **Place de la République.** Les travailleurs de Fives seront ramenés **rue Pierre Legrand.**

VERS LE MARAIS DE LOMME

Le convoi d'autos camions empruntera l'itinéraire ci-contre : rues Jeanne Maillotte, Denis Godefroy, Place de la République, rues Léon Gambetta, d'Esquermes, boulevard Montebello, place Cormontaigne, rue de Turenne, place Le Roux de Fauquemont, rue Lequeux, avenue de Dunkerque.

Les autos camions seront garés place Gentil Muiron. On embarquera au fur et à mesure, place Jacquart, trottoir de la Brasserie. Sitôt pleins, les camions se grouperont, rue Jeanne Maillotte, dans l'attente du départ.

POUR LE RETOUR

Sitôt déchargés, avenue de Dunkerque, les camions seront conduits, Marais de Lomme, rue J.-B. Dumas.

C'est dans cette rue que, sitôt la dislocation placé de la Linière, à l'angle de ladite place, il sera procédé à l'embarquement pour le retour à Lille.

AUX CYCLISTES

La C. A. de la Section Lilloise disposera d'autos-camions. Elle peut donc prendre en charge des centaines et des centaines de militants.

Elle se fait cependant un devoir d'inviter de la façon la plus pressante, près des camarades détenteurs d'un vélo, pour qu'ils se rendent, place Jacquart, à bicyclette. Les cyclistes ainsi précéderont le convoi d'autos-camions.

LE RASSEMBLEMENT

Le rassemblement des manifestants s'opérera à dix-neuf heures, **angle des avenues de Bretagne et de Dunkerque.** Sous la conduite de la Fanfare l'Union de Lille, **le départ s'effectuera à dix-neuf heures trente.**

Les Comités Jules Guesde et Marcel Sembat assureront le service d'ordre.

L'ORDRE DU CORTÈGE

Le cortège se formera dans l'ordre suivant : 1. Fanfare l'Union ; 2. Drapeau de la Section Socialiste de Lomme ; Conseil Municipal de ladite Ville ; 3. Clique et groupe de la Jeunesse Socialiste de Lomme ; 4. Musique et grévistes des tramways ; 5. Drapeaux des organisations ; 6. Cyclistes ; 7. Organisations politiques, syndicales, coopératives.

Les Comités Jules Guesde et Marcel Sembat assureront le service en tête et sur les flancs de la colonne.

Le cortège se formera avenue de Dunkerque, côté droit de la chaussée, la tête à la rigole entre l'Avenue de Bretagne et la rue Turgot.

L'ITINÉRAIRE

Le cortège empruntera l'itinéraire suivant : Avenue de Dunkerque, rues du Marais de Lomme, de l'Etoile, de Lannoy, Anatole France, Victor Hugo, de l'Eglise, Victor Hugo, place de la Linière.

LE MEETING

Au passage, place de l'Eglise, une déclaration sera faite au nom du Parti Socialiste, par Roger Salengro, maire de Lille, conseiller général du Nord.

Sitôt la déclaration, le cortège se dirigera, sans arrêt, rue Victor Hugo.

QUE FERONT LES FASCISTES ?

A leur nouveau local, où flamboie l'enseigne « Action Française », Avenue de Dunkerque, près du pont du Chemin de fer, les Camelots du Roy, comme nous l'annoncions hier, ont tenu, dans la soirée de jeudi, conseil de guerre à Lomme.

Un barrage à l'entrée, protégeait nos royalistes. Ces Messieurs siégèrent à soixante-sept. On comptait d'autre part six dames.

Le « Royal Camelot » d'abord chanta sa gloire au récit de ses exploits de dimanche. Après une apologie de la monarchie héréditaire, les Camelots délibérèrent sur l'attitude qu'ils devront prendre ce soir.

Ces Messieurs n'ont pas cru devoir nous faire connaître leur décision. Dans la nuit noire, gourdins dressés, ils se dispersèrent, tandis que les vingt gendarmes qui les gardaient regagnaient en hâte leurs cantonnements d'alerte.

DEUX LETTRES DE LOUIS BRODEL

Louis Brodel, conseiller municipal de Marquette, adresse à Roger Salengro, la lettre qu'on va lire :

« Deux mots pour te remercier de ton amabilité et des dispositions que tu as bien voulu prendre, malgré tes multiples occupations dès que tu eus connaissance de l'attentat dont je fus victime.

« J'aurais voulu être à vos côtés demain à Lomme, je ne le pourrai. Tu le comprendras et m'excuseras auprès de tous.

« Nous nous trouvons devant une organisation dangereuse et agressive, décidée à attaquer, voire assassiner les militants les plus énergiques, susceptibles de contrecarrer leurs projets.

« Conclusion : organisons-nous sévèrement. Celà vaudra mieux que les critiques intérieures souvent injustifiées et méchantes qui renforcent la position de nos adversaires.

« Je suis persuadé que demain la Classe Ouvrière répondra comme il convient à l'appel du Parti et des organisations d'avant-garde.

« En attendant de pouvoir reprendre ma place parmi vous, reçois mon cher Salengro, une amicale poignée de mains. — Louis BRODEL ».

Louis Brodel a adressé à Louis Verhulst, secrétaire de la Section Socialiste de Lomme et Eugène Dereuse, Maire de Lomme, la lettre suivante :

« Votre lettre de sympathie m'a profondément touché. Je remercie tous les camarades de la section de Lomme et tous ceux qui courageusement par leur intervention décidée et rapide, me préservèrent d'autres coups qui auraient pu être mortels.

Lomme sera ce soir le théâtre d'une manifestation, que la classe ouvrière voudra grandiose. Je regrette — vous le devinez — ne pouvoir être à vos côtés, pour affirmer notre foi dans le Socialisme et notre haine contre le « Fascisme assassin ».

La Réaction, le fascisme, peuvent avoir frappé durement nos corps, mais notre pensée, notre foi, notre ardeur subsistent et sortent de la bataille mieux trempés, plus décidés que jamais.

A tous merci. Vive Lomme Socialiste ! Vive le Parti Socialiste ! Vive la République Sociale ! Fraternellement à tous : Louis Brodel.

LES SOCIALISTES DE ROUBAIX DEMANDENT LA CRÉATION D'UNE GARDE ROUGE

Le Comité Exécutif de la Section Roubaisienne, réuni le 16 juin 1926, ému des attentats ignobles commis sur la personne de nos militants de Lomme, par des bandes royalistes qui osent proclamer leurs desseins d'implanter en France les mœurs abominables du fascisme.

« Rappelle que le fascisme italien, qui s'est d'abord attaqué aux libertés politiques, s'est ensuite retourné contre les libertés syndicales, pour aboutir au sac, au pillage, à l'incendie des sièges des syndicats, des coopératives ouvrières et à l'assassinat des militants.

« La classe ouvrière et socialiste de Roubaix ne peut attendre dans l'indifférence le développement de cette entreprise criminelle.

« Elle espère que dans l'avenir des mesures sérieuses, émanant plus de l'initiative privée que des pouvoirs publics dont la carence est établie, seront prises pour éviter le retour de pareils attentats et faire comprendre aux brutes de la Réaction que nous saurons défendre nos droits et nos libertés si chèrement acquises.

« Elle envoie aux victimes l'expression de son respect et de son admiration sympathique.

« Elle émet le vœu que la Fédération du Nord envisage la création d'une Garde Rouge pour la sauvegarde de nos libertés et de nos militants.

« Elle propose qu'une conférence soit organisée entre les militants du Parti Socialiste, des Syndicats C. G. T., des Coopératives, de la Libre-Pensée, du Département du Nord, pour faire appel, chacun dans leurs organisations, aux militants dévoués et capables de répondre à tous les appels qui pourraient être lancés pour la défense de notre idéal. — Le Secrétaire : Henri LEFEBVRE. »

Le "lock out" du port de Dunkerque

LA JOURNÉE DU 18 JUIN

La matinée et l'après-midi ont été assez calmes hier. A 8 heures, les dockers ont fait poinçonner leurs cartes et ces opérations se sont déroulées sans le moindre incident. Dans l'après-midi, les ouvriers se sont réunis à nouveau et vers 16 heures, les dockers ont regagné leurs demeures.

On ne pense pas à d'autres assemblées avant lundi.

LA RÉUNION DE TOUS LES SYNDICATS OUVRIERS

Dans la soirée, à 19 heures, le Secrétaire-Général de l'Union des Syndicats, Daniel Ternynck, a réuni à la Bourse du Travail tous les secrétaires des différents groupements ouvriers. 19 syndicats avaient répondu à l'appel : Ternynck fit d'abord l'exposé de la situation actuelle et mit au courant des événements tous les chefs syndicalistes.

Vignaud, secrétaire de la Fédération des Ports et Docks ; Huygghe, secrétaire de l'Union départementale des syndicats ; Geus, secrétaire de la Chambre syndicale des ouvriers du port, ont développé tour à tour leurs points de vue.

A la suite de leurs avis, l'ordre du jour suivant a été rédigé.

« Les représentants de tous les syndicats, réunis à la Bourse du Travail, constatent que le mouvement actuel n'est pas dirigé contre les salaires que les employeurs sont obligés de reconnaître correspondants à l'effort fourni par les ouvriers, mais qu'il est plutôt dirigé contre l'organisation syndicale des dockers, là plus forte organisation de France, au point de vue discipline et action.

Qu'il s'agit par conséquent d'une question de principe et qu'il y a de la part du patronat non seulement local mais national, et international la détermination arrêtée de détruire l'organisation des dockers.

Que, par suite, tous les syndicats s'engagent à répondre au mot d'ordre que donnera l'Union locale des syndicats, qu'il s'agisse de grève générale ou de solidarité ouvrière.

Ils prennent la décision que par tous les moyens, même les plus extrêmes, de s'opposer à la destruction du syndicat des dockers, car il s'agit de la vitalité de toutes les organisations ouvrières.

AU PORT

Les quais demeurent calmes. On note cependant une certaine animation dans le camionnage qui charrie des bois, masses de machines et des viandes frigorifiées.

Le « Dunaréa » dont les dockers ont entrepris à leur compte le déchargement est terminé, et le « Pecheelbroon » qui partira demain dimanche, a pris le solde de son chargement de mazout, soit 1.100 tonnes.

LES CONSÉQUENCES DU LOCK OUT

Les opérations de remorquage à Dunkerque devenant plus rares, la Société Dunkerquoise de Remorquage et de Sauvetage, a désarmé ses navires « Hercule » et « Europe », on affirme qu'une grande Compagnie dont les navires sont actuellement à Dunkerque fera de même.

Le vapeur anglais « Asworth » se trouvant sur rade a quitté nos eaux pour Rotterdam.

DÉPART DE GENDARMES

Huit gendarmes à cheval de la brigade de Douai, en tenue de campagne, avec le mousqueton, ont quitté Douai hier soir vers 16 heures pour Dunkerque.

A BOULOGNE

Aucun chingement dans le conflit des dockers, ces derniers ont tenu deux réunions à la Bourse du Travail, après avoir défilé bruyamment et pacifiquement en ville.

Cour d'Appel de Douai

LES AFFAIRES DE DOMMAGES DE GUERRE

M. Fernand Meurisse, greffier de justice de paix, à Landrecies, poursuivi pour majoration de dommages de guerre, a été acquitté en correctionnelle.

Sur appel de l'Etat, partie civile, l'affaire est revenue vendredi devant la Cour.

L'arrêt a été remis à huitaine.

Georges Carpentier battu nettement à New-York

L'américain Lougeran surclassa le champion français

Une dépêche de New-York signale que, dans un match de boxe en dix reprises qui s'est disputé dans cette ville, jeudi soir, Georges Carpentier a été battu aux points par Lougeran, excellent poids mi-lourds américain.

Les juges du match de boxe Carpentier-Lougeran ont été unanimes dans leur décision.

Au début de la rencontre, Carpentier manifesta un esprit très combattif, atteignit son adversaire par un terrible gauche qui coupa l'arcade sourcillière de Lougeran. L'Américain supporta l'attaque du champion français et commença lui-même à attaquer. A la septième reprises, Carpentier alla à terre sur droit à la mâchoire. Carpentier tomba la face contre terre, mais il se releva et pendant les dernières reprises, il se borna à se couvrir.

Mascart rencontrera Johnny Curley le 22 Juin à Paris

Notre compatriote Edouard Mascart va être de nouveau le point de mire de tous les sportifs français. Le 22 juin, au Cirque de Paris, il va une fois de plus affirmer la solidité de ses poings contre un champion anglais de valeur.

Certes l'adversaire qui lui sera opposé sera un des plus rudes qu'il ait eu à rencontrer depuis son retour de la patrie de l'Oncle Sam.

En effet, Johnny Curley, qui lui fera face, est un des meilleurs « fighters » britanniques dont l'éloquence du palmarès prouve indiscutablement le titre de champion dont la Fédération Anglaise l'a sacré.

Qu'en en juge ! Il vient de battre par knock-out en cinq rounds, le Hollandais Van Dyck. Il compte des victoires sur les meilleurs hommes du Royaume Uni, tels que Harry Corbett, Johnny Brown (deux fois), Ernie Izzard, Bugler Lake, Mack Kenzie, Mick Hill.

C'est donc un escrimeur de première force qu'Edouard Mascart va affronter. Il le sait parfaitement et c'est ce qui justifie l'entraînement sévère qu'il s'impose dans sa ville natale sous la direction avertie de son manager Thélart.

La renommée de Curley ne lui a toutefois pas retiré la confiance et il espère bien que le dénouement final sera à son avantage.

En ce qui nous concerne nous penserons de même et c'est avec sérénité que nous voyons notre gars du Nord défendre une fois de plus nos couleurs.

Suzanne Lenglen va être reçue à Buchingham

On mande de Londres que Suzanne Lenglen qui, comme on le sait, prendra part, la semaine prochaine, au tournoi de tennis de Winbledon, sera présentée le 7 juillet, à la cour, au palais Buckingham, par l'ambassadeur de France.

Achetez chaque Dimanche pour entrer facilement chez vous tous les métiers **SYSTÈME D**

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

UN COMPTABLE DE SAINTE-MARIE-KERQUE COMMIT POUR 55.000 FR. DÉTOURNEMENTS

L'accusé est Emilien Codron, 28 ans, comptable de la Caisse rurale de Ste-Marie-Kerque.

Codron, courtier en grains à Sainte-Marie-Kerque, avait été désigné du mois d'août au mois de décembre 1925, comme comptable de la Caisse rurale de Sainte-Marie-Kerque, et comme secrétaire-trésorier du Syndicat agricole de Sainte-Marie-Kerque ; il était en outre délégué comme administrateur de la Caisse rurale ; il recevait sous forme de commission une rémunération pour exercer les emplois qui lui étaient confiés par les deux sociétés.

Le 16 mai 1924, M. Eugène Lengagne agissant comme Président de la Caisse rurale de Sainte-Marie-Kerque donnait l'ordre à Codron d'établir sur un imprimé spécial, une demande d'emprunt de 2.500 francs, au nom de la Caisse rurale, et destiné à la Caisse Centrale du Pas-de-Calais, à Arras, à l'effet de faire un achat de machines agricoles et d'engrais.

Cette demande était régulièrement signée du Président et de Codron pris en sa qualité d'administrateur de la Société.

Avant de la transmettre, Codron écrivit le mot « vingt » avant le mot « deux mille cinq cents francs » de manière à porter à l'insu du Président la demande d'emprunt à 22.500 francs parallèlement, devant le nombre 2.500, il écrivit au même effet, le chiffre « 2 ».

Ayant reçu postérieurement en compte-courant, du Directeur de la Caisse Centrale du Pas-de-Calais la somme de 22.500 francs, il en délivra reçu, il imita sur ce reçu la signature de M. Lengagne, puis conserva par devers lui la somme de 22.500 francs.

Comme secrétaire-trésorier du Syndicat agricole de Sainte-Marie-Kerque, Codron faisait les commandes de marchandise, distribuait ces marchandises aux adhérents, recevait le prix et réglait ensuite aux différents fournisseurs le montant de leurs factures.

Au cours des années 1924 et 1925, Codron commanda et distribua ainsi de nombreuses marchandises, pour une somme de 32.860,74, laquelle lui fut intégralement versée par les adhérents.

Mais, au lieu de désintéresser tous les fournisseurs, Codron conserva l'argent qu'il avait encaissé et l'employa soit à couvrir ses dépenses personnelles, soit à mener joyeuse vie.

Le 10 décembre 1925, craignant d'être découvert, il prit la fuite en compagnie d'une femme ; il fut arrêté à Strasbourg le 26 mars 1926.

Le total des détournements commis par Codron est de 55.360 fr. 74 soit 22.500 francs au préjudice de la Caisse rurale et 33.860 fr. 74 au préjudice du Syndicat agricole.

Codron a passé des aveux complets.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires. On le considère toutefois, comme aimant le plaisir et la débauche.

Après délibération, la Cour prononce l'ACQUITTEMENT d'EMILIEN CODRON.

FEUILLETON DU 19 JUIN 1926. — N° 47

— C'est vrai. Pourtant on a, dans cette affaire, trois écritures féminines très différentes. Mais il ne s'agit pas de cela. Il y a un bijou...

— Quel bijou ?...

La question sortit moins spontanément, d'une voix plus sourde. Cela n'échappa point à Chambleau. Il précisa.

— La montre, avec le rubis et les mots tracés dans le boîtier. Tous les journaux en ont — malheureusement — donné la description.

— Je ne sais ce que vous voulez dire. Ayez l'obligeance de me la répéter, cette description.

— Je ferai mieux, dit Chambleau.

Il mit la main dans son gousset, en sortit une petite boîte.

— Voilà, reprit-il, la présentant sans l'ouvrir. Le garde des sceaux s'est fait remettre l'objet en question. Il m'a chargé de vous le montrer.

Si vous ne le reconnaissez pas, nous laisserons l'instruction suivre son cours. Si ce bijou ne vous est pas étranger...

M. Chambleau suspendit sa phrase :

— Que ferez-vous ? demanda le comte avec curiosité. Vous le subrimerez ?

Le haut fonctionnaire se scandalisa.

— Y pensez-vous ?... Oh ! non... impossible. Ceci appartient au parquet.

— Alors ?

M. Chambleau eut un geste vague.

— Nous aviserons.

Il soulevait le couvercle de la boîte. L'ambassadeur l'arrêta.

— Permettez. Savez-vous, monsieur Chambleau, que je ne suis pas décidé à voir ce que vous voulez me montrer là ?

— Comment ?

La stupeur du fonctionnaire fit sourire M. d'Herquancy. Le comte semblait admirablement à l'aise — plus à l'aise même que son interlocuteur.

Maintenant, il se glaça tout à coup.

— Qu'attendez-vous de moi, monsieur ? Que je vous livre l'honneur de ma femme ?

— Il est entre les mains du juge d'instruction.

— Je n'en crois rien. Un objet trouvé dans la garçonnière d'un homme à bonnes fortunes ne saurait appartenir à la comtesse d'Herquancy.

— En ce cas, mon cher ambassadeur, que vous coûterait-il d'y jeter les yeux ?

— Le seul fait que je l'aurais tenu, palpé, examiné, insinuera un doute dans votre esprit, dans celui du ministre. Suis-je maître d'un tressaillement nerveux, d'un mouvement de sang qu'on traduirait en rougeur de honte ? Je me refuse à cette épreuve.

L'étonnement de M. Chambleau suspendit un instant toute pensée dans son cerveau, pourtant agile. Son visage pétrifié trahit son désarroi.

Le comte, comme désintéressé de la question, détourna les yeux, s'accouda, les doigts aux sourcils, s'absorba. Lui, au contraire, réfléchissait. Et avec une intensité, une rapidité dont il avait coutume dans les moment critiques : c'était une de ses qualités les plus précieuses de diplomate. Il avait vite tourné un écueil, découvert la passe, viré de bord, pris un parti. Lorsque, au bout d'un assez long silence, M. Chambleau ne sut que lui dire :

— Votre détermination est-elle bien arrêtée, mon cher comte ?

Il avait, en effet, arrêté une détermination, mais tout autre que son interlocuteur ne l'eût imaginée, et dont le seul soupçon eût figé celui-ci d'effroi.

— Monsieur Chambleau, je vais vous proposer une chose.

— Ah !...

— Les intentions du ministre, du Gouvernement seront remplies mieux encore. Et moi, je ne risquerai pas d'accomplir cette répugnante besogne : la dénonciation — involontaire peut-être, fausse même si l'expression de mon visage me trahit — d'une femme... de « ma » femme.

— Quelle est votre idée, comte ?

— Nous mettrons à l'épreuve la comtesse. C'est à elle que vous montrerez votre bibelot.

— Oh !...

— Quelle objection voyez-vous à cela ?

— La délicatesse...

— Vous doutez donc de Mme d'Herquancy ?

Chambleau s'agita dans son fauteuil.

— Parlons nettement, prononça le comte d'une voix impérieuse. Ou la montre appartient à la comtesse, ou elle ne lui appartient pas. Qu'en sais-je, moi ? Je n'ai pas dans la tête la figure exacte de tous les colifichets d'une femme. La mienne peut en posséder que j'ignore. Pour suivre l'esprit de votre mission, vous devez, si celle dont nous parlons est tombée à l'abime, lui offrir le moyen de salut qu'on vous a mis en main. Si elle ne l'est pas, lui fournir l'occasion de le prouver. Des témoins affirment reconnaître son bijou. C'est qu'elle en a un semblable. Elle nous le fera voir. Elle trouvera une explication. Si elle se trouble, nous serons fixés. J'admets — théoriquement — l'hypothèse.

— Soit ! fit Chambleau !

Il se disait : « Mais cet homme a donc une conscience de cristal ? Il n'a même pas l'air de comprendre que les légèretés de sa femme ce n'est pas cela qui nous préoccupe, mais bien la vengeance qu'il en aurait tirée. Il n'a donc ni tué ni fait tuer Pierre Bernal, pour risquer ainsi la sécurité que nous lui assurerions ? pour la risquer au hasard d'un manque de sang-froid chez une créature affolée, nerveuse, et plus que probablement coupable ? »

L'envoyé du ministre garda pour lui ses réflexions, et il ajouta tout haut :

— Veuillez donc me faire annoncer auprès de Mme d'Herquancy.

— Pas tout de suite, dit Maxime. Elle est pour quelques jours à la campagne, au château de ses parents.

Heureusement que le regard de M. Chambleau, pour perspicace que celui-ci le tenait, ne traversait pas les murs. Car, sur le même palier de l'hôtel, dans un petit salon, il eût aperçu la comtesse en train de lire un devoir de style, annoté « très bien », que Bérangère triomphante venait de lui apporter, et que l'enfant elle-même suivait des yeux, debout à côté de sa mère.

— Mais c'est désastreux ! s'écria le haut fonctionnaire. Ne vous rendez-vous pas compte, Monsieur, qu'il y a urgence ?... Et quelle urgence !

— Bah ! vingt-quatre heures ne font rien à l'affaire.

— Rien !... cria Chambleau cramoisi. Mais s'il arrivait à l'oreille d'un journaliste qu'une pièce à conviction de cette importance a quitté le greffe du Parquet...

— Donnez-moi jusqu'à se soir, demanda Maxime.

— Oui... Venez dîner avec moi chez le marquis d'Alligné, mon beau-père, à la Louvette. C'est à côté de Montereau. Il y a des express à tout instant.

— Mais quel prétexte ? Je ne connais M. d'Alligné que de vue.

— Je vous aurais rencontré. Peu importe ! Je présenterai nos relations comme une amitié, — ce qu'elles seront, j'espère, désormais, ajouta gracieusement le comte.

M. Chambleau, après de fa